



**N° 2022-167 - EAUX USÉES - ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'AIDE À LA
RÉHABILITATION À Mr ET Mme**

Le **Président** de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

VU la délibération n°2021-271 du Conseil Communautaire en date du 15 Juillet 2021, portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire, au Président ou au Vice-Président ayant reçu délégation,

VU l'arrêté N° 2021-890 du 3 Septembre 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Raymond CHARBONNIER, Vice-Président dans les domaines suivants : « Eau, Réseaux et travaux »,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 Décembre 2019 définissant les modalités et conditions de l'aide de la Communauté de Communes du Sud Estuaire pour la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes,

Considérant le dossier n°ANC2022-006 de demande d'aide financière de [redacted] et [redacted] demeurant 1 [redacted] on, sur la commune de [redacted]

Considérant qu'au vu des pièces présentées, les demandeurs répondent aux critères définis par ladite convention,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : Il est attribué à [redacted] une subvention pour la réhabilitation de leur assainissement non collectif, à hauteur de 50% du montant total TTC des travaux.

Le montant de la subvention s'élève à la somme de 5 000,00€.

ARTICLE 2 : Monsieur Raymond CHARBONNIER est autorisé à signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution et au règlement de cette subvention. En cas d'évolution du montant des travaux suite à la réception de la facture et, après examen par les Services Techniques Communautaires, Monsieur Raymond CHARBONNIER est autorisé à modifier le montant des aides accordées dans la limite de plus 10% du montant initial.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget assainissement.

ARTICLE 4 : Monsieur Raymond CHARBONNIER et la Directrice Générale de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : Le Président rendra compte de cette décision lors du prochain Conseil Communautaire.

Pièce(s) Jointe(s) . Néant

Fait à Paimboeuf, le 19 septembre 2022

Publié sur le site
de l'EPER : le 18 octobre 2022

Le Vice-Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Charbonnier', written over a horizontal line.

Raymond CHARBONNIER